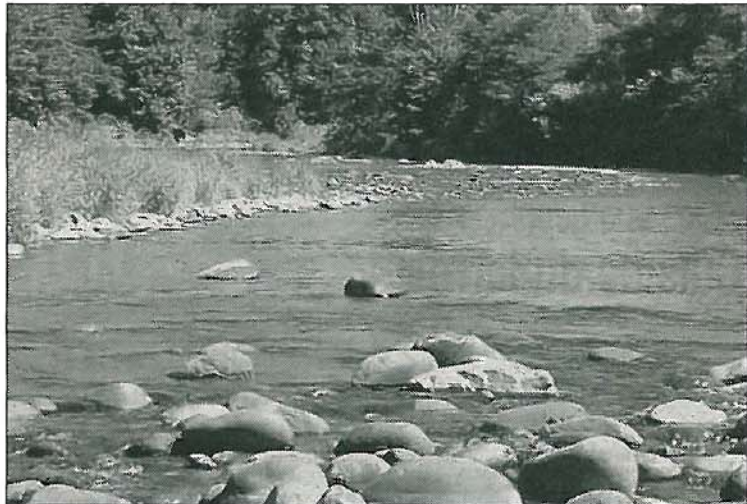


## Le Syndicat Ardèche clair en actions **Non au gaz de schiste**

Le 10 mars, une étape importante a été franchie à Ardèche claire avec l'adoption d'un budget faisant la chasse aux gaspils, mais déterminant pour continuer à aller de l'avant vers les objectifs fixés. La poursuite des investissements dans les sites de loisirs et les profils de baignade, le développement des travaux d'entretien des berges, le lancement de projets de prévention des inondations sont autant d'exemples de priorités choisies par le comité syndical.

Le budget 2011 est de 4 millions d'euros au service de l'eau et des rivières du bassin versant de l'Ardèche. *"La biodiversité est un écrin offert à l'image du territoire, à sa qualité et à ses activités économiques. C'est sur la richesse naturelle du bassin versant qu'une grande part de la vie locale repose"*.

Concernant le contrat de rivière : avancement de l'aménagement des 4 premiers sites publics du schéma de cohérence des activités de loisirs, embarcadère débarcadère de St Martin d'Ardèche ainsi que sa plage municipale, embarcadère débarcadère de Vallon Pont d'Arc, plage municipale de Salavas. Les équipements amovibles seront installés lors de la mise en service des sites vers la mi-mai. Dans le but de limiter l'impact des loisirs sur l'écologie des cours d'eau, le projet prévoit l'organisation des activités autour de sites publics : 10 plages et 5 parcours canoë-kayak répartis sur l'ensemble du linéaire de la rivière Ardèche.



**Préserver la qualité de l'eau.**

Pour l'assainissement et entretien de la végétation du bord des cours d'eau : démarrage de l'étude sur la plateforme de compostage des boues de Step et d'autres études d'assainissement.

Sur l'Ardèche, Lignon, Auzon, Claduègne et Ibie : les 26 chantiers 2010 sont terminés avec 2200m linéaires de berges traitées. Les travaux reprendront à l'automne, en même temps que les premiers chantiers sur la Fontaulière et la Bourge ; sur les rivières du bassin de la Ligne : l'expertise de terrain a commencé, un programme de travaux sera défini.

Le projet de SAGE : le PLU de l'eau, en quelque sorte, devrait être adopté par la Commission Locale de l'Eau. Mais avant son approbation définitive par le Préfet de l'Ardèche, le document fera l'objet d'une consul-

tation auprès des collectivités et d'une enquête publique.

Concernant Natura 2000, début de la campagne pour la protection des chauves souris dont une espèce menacée de disparition et qui nécessite un comptage de la population chaque mois pendant un an.

Enfin, Ardèche Claire a délibéré à l'unanimité contre l'exploration et exploitation du gaz de schiste, considérant notamment *"l'absence de concertation et d'information des élus locaux et populations concernées, les risques d'atteinte à la ressource en eau ainsi que leur totale contradiction avec le projet de SAGE élaboré sur le bassin versant."* Le Comité syndical a pris une délibération demandant l'annulation du permis de recherche sur les secteurs de Villeneuve de Berg et Montélimar.